Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 951

Artikel: Lentes évolutions
Autor: Longet, René
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011043

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POLITIQUE SUISSE DE LA SCIENCE

Lentes évolutions

Ces vingt dernières années, la politique de la science a vécu au régime de la douche écossaise. Un premier temps — les années soixante — fut marqué par l'euphorie du progrès humain et technologique confondus, et la prospérité de l'après-guerre communiait dans le culte de la connaissance, voie royale vers une humanité prospère et pacifique. Le combat politique n'était pas d'orienter la science, mais d'en assurer l'accès à tous. L'échec de l'article constitutionnel sur l'enseignement (1973) marqua, avec les premiers signes de récession, la fin de cette période optimiste.

Dans un deuxième mouvement, qui dura en gros de 1975 à 1985, science et recherche entrent dans la zone des turbulences. C'est la période des coupes sombres, où pour la majorité politique, la science apparaît comme un luxe, une dépense et non un investissement. En 1983 encore, le Conseil des Etats était très fier d'avoir imposé au Fonds national un abattement de 15% sur son programme quadriennal. Assez rapidement toutefois les milieux économiques allaient changer de perspective.
Et c'est la phase actuelle: les crédits passent désormais sans problème, les milieux de l'économie sont prêts à tout pour que la Suisse rattrape le retard qu'ils ont eux-mêmes occasionné. Les crédits se succèdent: 200 millions pour l'informatique, programmes internationaux, etc.

Faire mieux que les Japonais

Une fois le vieux débat entre libéraux (pas question que l'Etat finance la technologie) et technocrates (alliance Etat-industrie) tranché au profit de ces derniers, reste à mener le débat entre technocratie et humanisme. Faire plus, plus vite et mieux que les Japonais, un tel objectif ne peut tenir lieu de politique. Bien sûr, une politique technologique est nécessaire. Mais attention de ne pas tout lui sacrifier; la question des finalités du progrès, des vrais besoins de l'humanité doit rester toujours présente, car elle est essentielle.
Dans les grandes options qui attendent les Chambres fédérales — nouvelle loi sur les EPF, nouvelle loi sur l'aide aux universités cantonales, proposition du Conseil fédéral de constituer un «Groupement Enseignement et Recherche» au sein du Département fédéral de l'intérieur — la voix humaniste doit s'affirmer. Ce souci ne peut être laissé aux seuls fédéralistes qui en vingt ans de pseudo-coordination ont été incapables de faire autre chose que du cantonalisme, et qui sont aujourd'hui à juste titre largement déconsidérés.

Une bonne loi méconnue

Nous avons une bonne loi sur la recherche, injustement méconnue. Elle affirme d'excellents principes: la planification, la coordination, la vulgarisation, la définition de priorités. Nous ne devons pas admettre passivement que l'on substitue à une politique de la science à peine née une politique exclusivement technologique. En réalité, c'est un double débat, jusqu'à maintenant escamoté, qu'il s'agit de mener: sur les rapports entre science et société et sur l'organisation de la science. Tant durant la période d'euphorie que pendant celle des coupes sombres, on n'y pensait pas, ou ne pouvait y penser. Aujourd'hui ce débat est essentiel, faute de quoi il n'y aura pas de politique de la science dans ce pays.

Il doit porter sur les points suivants, sommairement esquissés:

- Les *finalités de la recherche*; autrement dit, l'effectivité des priorités. Quand le Conseil fédéral choisit comme priorité les nouvelles technologies, l'avenir de la société, l'environnement, il fait un bon choix. Seulement, dans la pratique, ces priorités ne sont pas réellement suivies par les institutions de recherche.

- Les modes institutionnels de prévision des *retombées* économiques, écologiques et sociales *des innovations*, et de contrôle *éthique* doivent être mis en discussion. Chacun se réclame d'éthique, et récuse une «science sans conscience», mais cela reste parfaitement théorique et abstrait.

- La *vulgarisation* des résultats. La conscience du peuple suisse sur ce que fait la recherche suisse, sur ses résultats, est très faible. Il n'y a aucune vulgarisation systématique du travail de recherche, et même les Programmes nationaux de recherche (PNR) connaissent une valorisation très faible, malgré leur grand intérêt.

- La définition de la *fonction de service* des universités. On admet aujourd'hui qu'à côté des fonctions traditionnelles d'enseignement et de recherche les universités ont désormais une troisième mission tout aussi légitime et utile, à savoir la fonction de service. Mais cela va du renseignement donné au public au sponsoring par une banque de postes de chercheurs. Cette fonction doit maintenant être formalisée et se dérouler dans la clarté.

- La *coordination* doit devenir effective: il est insensé, dans notre petit pays, eu égard aussi à la majorité des cantons qui ne sont pas des cantons universitaires, que chaque haute école prétende continuer à suivre ses préoccupations pour elle-même. La définition de centres d'excellence doit absolument se concrétiser.

- L'évaluation des processus, des structures et des résultats doit être améliorée.

- Enfin, un véritable *statut du chercheur* doit être créé, en simplifiant le cursus universitaire et en donnant une situation correcte aux collaborateurs de la recherche.

Peu d'Etat

Et n'oublions pas dans tout cela que notre pays se distingue par son taux extrêmement bas de financement public dans la recherche: 25%, contre 75% de fonds privés. La recherche publique est dite complémentaire, mais nous ne savons même pas ce que nous complétons! Devant l'offensive technocratique, il est temps que les institutions et les chercheurs se réveillent.

René Longet